



CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BIODIVERSITÉ DU TOGO (CHM)

Convention sur la Diversité
Biologique (CDB)



Présenté par ALI MAMOUKI Palakiyem
Biologiste-environnementaliste à la
Direction des ressources forestières, Co-
gestionnaire du site CHM Togo

PLAN DE LA PRESENTATION

❑ LE CHM DU TOGO

Processus de mise en place

❑ COOPERATION CHM BELGE ET DU TOGO

❑ DIFFICULTES ET PERSPECTIVE

✓ DIFFICULTES

✓ PERSPECTIVES

❑ CONCLUSION



LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE

Le Togo a signé la Convention sur la diversité biologique le 16 juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), encore appelée "Sommet de la Terre", à Rio de Janeiro, au Brésil.

La ratification de la Convention intervenue pour le Togo le 04 octobre 1995 offre un nouveau cadre pour la conservation et la gestion des ressources biologiques du pays.

Il est prévu dans les dispositions de cette convention, notamment en son article 18, paragraphe 3, la création d'un mécanisme d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM) par les pays Parties afin de promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique.

LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE

Le Centre d'échange d'Informations du Togo mise en ligne depuis 2006 avec l'appui technique et financier de l'IRScNB a fait partie intégrante de ce réseau international.

Mais de 2009 à 2014, le site n'a plus été alimenté régulièrement. Pour remédier à cette situation, le ministère de l'environnement et des ressources forestières à travers la direction des ressources forestières, Autorité administrative nationale de la CBD a participé à Cotonou, du 25 au 27 novembre 2014, à un atelier de coopération sous régionale pour la mise en œuvre du centre d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM) .

A l'issu de cet atelier le Togo a renoué le partenariat avec le CHM de la Belgique en janvier 2015.

Et la désignation officielle de deux co-gestionnaires.

COOPERATION

- Dans ce contexte, la Belgique a établi un «*Partenariat Belge pour le CHM*», qui aide les pays à améliorer leur accès à l'information et à fournir des moyens pour relayer celle-ci au niveau national. L'outil principal est l'Internet. Le partenariat belge contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique. Dans le cadre de ce partenariat, le Point Focal CHM-Belge à :
 - Appui le Togo a organisé du 05 au 09 novembre 2007, une formation des acteurs nationaux sur la gestion du CHM du Togo dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB;
 - Deux cadres co-gestionnaires ont participé à Cotonou, du 25 au 27 novembre 2014, à un atelier de coopération sous régionale pour la mise en œuvre du centre d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM) organisé par le Bénin avec appui technique et financier de la l'IRSNB.

SUITE

Le projet élaboré par le CHM-Togo, intitulé « Sensibilisation et éducation sur la promotion de la biodiversité à l'intention des principaux acteurs intervenant dans la conservation de la diversité biologique au Togo » a été retenu et a bénéficié d'un financement de l'IRSNB.

Pour aider le Togo dans son processus de redynamisation du réseau de contributeurs de son CHM, l'Institut Royale des Sciences Naturelles de la Belgique (l'IRSNB) à travers le CHM belge a appuyé notre pays pour l'organisation d'un atelier de formation et de renforcement de capacités des contributeurs (vingt) nationaux aux fins d'aider les deux co-gestionnaires dans l'animation du site CHM du Togo de promouvoir la biodiversité et assurer la conservation durable de ses ressources

LES DIFFICULTES

- ✓ Les difficultés rencontrées sont liées à la connexion internet;
- ✓ Manque de fond de fonctionnement;
- ✓ Manque matériel;

PERSPECTIVES

Comme perspectives, le CHM du Togo préconise:

- ✓ élaborer une stratégie et plan d'action;
- ✓ La formation d'un nouveau réseau CHM du Togo;

conclusion

Le centre d'échange d'informations du Togo profite de l'occasion pour remercier la Belgique pour les appuis qu'elle ne cesse d'apporter au CHM de la sous région et en particulier le CHM du Togo.